

"Respect-Santé-Nature"
La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

**LES REACTIONS DE NOTRE ASSOCIATION AUX PRECONISATIONS POUR LA
TARIFICATION DES FORFAITS ET DES « SEJOUR CHEZ » QUE VOUS NOUS
AVEZ COMMUNIQUEES**

Nous avons bien reçu le document présentant vos préconisations¹ concernant les forfaits et séjours chez et nous vous en remercions.

Après les chamboulements et fortes hausses de l'année dernière subis par les propriétaires, notre association attendait pour 2020 un retour au calme avec une tarification plus raisonnable, stabilisée et conforme au coût de la vie (inflation 2018 = 1,8% - pour les 7 premiers mois de l'année 2019 = 1,2% - prévisions pour l'année 2019 = entre 1,2 et 1,4%).

De fait, vous envisagez à nouveau des changements importants dans l'organisation tarifaire, à savoir :

- L'alignement des tarifs « Séjour chez » et ceux du Camping.
- Une meilleure progressivité des forfaits.

Cette fois-ci, cette réorganisation va dans le bon sens : elle apporte plus de cohérence, elle est plus juste et plus équilibrée. Mais il faut voir comment elle se décline concrètement et quelles en sont les incidences financières pour votre clientèle (nous avons encore en mémoire par exemple vos propositions de 2018 pour aligner « Séjour chez » et Camping qui s'accompagnaient d'une tarification des enfants de 4 à 10 ans, ce qui avait provoqué alors une vive réaction de notre association).

Nous avons regardé de près les montants prévus à chacun des items de cette réorganisation et observons cette fois-ci une évolution globale beaucoup plus acceptable qu'en 2018.

Pour les « Séjour chez » nous constatons :

- une hausse du nombre de journées classées en « haute saison » (17 jours supplémentaires), ce qui correspond de fait à une augmentation tarifaire pour les familles des propriétaires et leurs éventuels locataires,

¹ Deux remarques sans grande importance qui nous sont apparues en étudiant votre document :

- Habituellement, les différentes périodes de tarification étaient découpées par semaine (fin de période un vendredi, début de la suivante le samedi. Ce n'est pas le cas dans le tableau présenté.
- Il nous semble qu'il y ait une erreur dans la date de début de période moyenne saison (29/08 au lieu de 30/08)

- en revanche, une baisse des tarifs journaliers, de par l'alignement sur les tarifs Camping, mais de manière moindre pour la haute saison qui est la plus fréquentée (-0,20€ en haute, -4,20€ en moyenne saison, -1,20€ en basse saison),
- le maintien de la gratuité pour les jeunes enfants, la tranche payante s'appliquant au plus de 11 ans,
- une forte baisse pour les voitures et les chiens (conséquence de l'alignement sur le Camping).

Pour les Forfaits :

- une augmentation de 2,4 à 2,5% des forfaits existants préalablement (forfaits 1, 4 et 6 personnes), donc des montants à nouveau en augmentation supérieure à l'inflation,
- mais une baisse importante pour les tranches nouvellement créées par la progressivité (forfaits 2, 3 et 5 personnes, respectivement -14,31%, -16,90% et -6.68%), ce qui est fort appréciable pour les personnes concernées.

Dans l'ensemble, nous estimons cette réorganisation des forfaits tout à fait positivement.

Nous vous demandons toutefois de reconsidérer le montant prévu pour 1 personne. Il s'appliquait jusqu'à présent y compris aux couples qui devaient s'acquitter de 2 forfaits d'une personne. Selon vos préconisations, les forfaits 2 personnes bénéficieraient d'une baisse de 14,31% alors que les forfaits 1 personne, qui touchent majoritairement des personnes seules, souvent âgées, des anciens du CHM qui ont pour la plupart peine à assumer le coût de leur présence au CHM au fur et à mesure des augmentations, se verraient majorés de +2,41%. Nous vous proposons un montant de 260,00 € au lieu des 297,00 envisagés, ce qui ne grèverait pas beaucoup les recettes du CHM et octroierait à ces personnes seules une baisse appréciable de 10,34% tout en préservant la progressivité des forfaits.

En conclusion générale :

Nous continuons de demander à l'avenir :

- l'indexation sur le coût de la vie des tarifs du CHM (sachant que la redevance est déjà indexée dans les nouveaux contrats)
- la gratuité des forfaits pour la famille proche des propriétaires (enfants, petits enfants) qui se pratique dans de nombreux campings, pour revenir à la politique familiale qui caractérise les fondements du naturisme au CHM.

Mais nous exprimons cependant un avis globalement positif quant à vos propositions pour 2020 que nous jugeons beaucoup plus acceptables que celles des années précédentes.

A UNE EXCEPTION PRES : UNE VIVE INQUIÉTUDE QUANT AUX CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ DES TARIFS « SEJOUR CHEZ » POUR LES VOITURES ET LES CHIENS.

Cette baisse est induite par l'alignement des tarifs sur ceux du Camping. Elle ne peut qu'entraîner un accroissement du nombre de voitures avec ses conséquences en matière de pollutions et de sécurité² au sein même d'un centre déjà en surchauffe particulièrement en période estivale. Vous n'êtes pas sans savoir l'attention que porte notre association aux questions de respect de l'environnement. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de vous proposer, ainsi qu'à Mme Laffeach, des mesures concrètes pour limiter l'afflux des véhicules sur le site (améliorer l'accès en transport en commun, en lien avec les autres campings, en sollicitant la municipalité et la région - étudier les possibilités de parking extérieur - mettre en place des « journées sans voiture » pour sensibiliser les résidents).

De la même manière, il faut s'attendre avec une baisse de tarif, à une présence accrue de nos amis les chiens, qui s'accompagne malheureusement de la négligence de certains propriétaires à l'égard des règles d'hygiène et de sécurité (aboiements de chiens laissés seuls, déjections canines non ramassées dans le centre ou sur la plage, chiens non tenus en laisse) .

Nous vous demandons donc de prendre en compte les risques évidents que nous mettons en évidence. Sans prévoir de vraies mesures alternatives pour se préserver de ces risques, une baisse des tarifs chiens et voitures est un message contreproductif. Ne faut-il pas appliquer les tarifs existants jusqu'à présent pour les « Séjours chez », y compris pour le Camping dans l'attente de prendre des mesures véritablement efficaces pour limiter le nombre de véhicules motorisés dans l'enceinte du CHM et pour garantir le respect des règles concernant la tenue des chiens ? Et en compensation, baisser davantage les tarifs sur les personnes ?

Nous restons à votre disposition pour débattre avec vous de ces différentes réactions.

Pou RSN,

Bernard Deroo

² A l'occasion de l'intervention pédagogique des sapeurs pompiers que nous vous avons proposée et qui s'est tenue cet été, ceux-ci ont pointé que la difficulté principale en matière de sécurité face au risque d'incendie était la présence d'un grand nombre de voitures qui entrave un accès rapide de leurs moyens d'intervention.